

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
- 21 Mars 2005 -**

**Question orale du Groupe des élus Verts
au sujet de la Charte des Régions sans OGM**

Le 4 février 2005, à Florence, vingt Régions européennes dont cinq Régions françaises ont signé une « Charte des Régions et des Autorités Locales d'Europe sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques ».

Les signataires considèrent que la directive européenne 2001/18 - le texte central régissant la dissémination des OGM en Europe- ne constitue pas une garantie suffisante pour la protection des agriculteurs qui choisissent de ne pas cultiver d'OGM.

Ils revendiquent le droit de se protéger contre la contamination transgénique et réclament des garanties de séparation totale entre les cultures transgéniques et les autres cultures.

Il s'agit pour les vingt Régions d'afficher leur volonté de soutenir les productions de qualité certifiées et la biodiversité dont la valeur serait irrémédiablement compromise par la pollution génétique.

Cette démarche s'inscrivant dans l'objectif du Conseil Régional de favoriser le développement d'une agriculture durable sans organisme génétiquement modifié, le groupe des élus Verts souhaite savoir si la Région signera la charte et rejoindra le réseau des Régions européennes «sans OGM ».

***Le groupe des élus Verts
au Conseil Régional***